Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20261015-20261015_02-DE

MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	09
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 15 octobre à 18 heures **00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence** de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : 07/10/2026
Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, Mme BRAULT Maryline, M. MENARD Louis-Pierre, Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard.

Excusé (es)/ Absent (es) :
Mme SCELLES Géraldine a donné procuration à M. BARBEDETTE Gérard
M. GUIDEVAUX William a donné procuration à M. BOUFFORT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme PANISSIER Céline

Réf :	**20261015_02**	**Délibération Recours à des professionnels de l'immobilier pour l'estimation des biens communaux**

Le Conseil municipal examine les modalités d'estimation des terrains et bâtiments communaux susceptibles d'être mis en vente.
Il est rappelé que le recours au service des Domaines peut s'avérer long et qu'il est facultatif pour les communes de moins de 1 000 habitants.
Afin de disposer d'estimations permettant d'orienter les décisions de la commune et de fixer des prix de vente cohérents, il est proposé de solliciter deux professionnels :

- L'agence immobilière Foliot
- Mr Nicolas Lepage, notaire à Louvigné.

Ces estimations permettront au Conseil municipal de disposer d'éléments objectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ***Approuve le principe de recours à ces professionnels pour l'estimation des biens communaux***
- ***Autorise la Mairesse de Poilley à signer tout document en rapport avec ces négociations.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

Anne Bannier
Mairesse

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 30/10/2026
Et publication du :

Céline Panissier
Secrétaire de Séance

MAIRIE DE POILLEY (Ille & Vilaine)